



Pour publication immédiate

Le mercredi 3 septembre 2003

L'Assurance-emploi vole – aux travailleuses surtout *Les temps ont changé. Le travail a changé. L'assurance-emploi doit changer.*

OTTAWA – Les femmes qui travaillent pour subvenir aux besoins de leur famille et qui cotisent pour obtenir la protection de l'assurance-emploi se font voler par le gouvernement fédéral. Un rapport publié aujourd'hui montre que le Régime d'assurance-emploi, mis en place en 1996 pour administrer l'assurance-chômage, procure des prestations à seulement un tiers des travailleuses qui perdent leur emploi.

« *La protection de l'assurance-chômage à la baisse pour les sans-emploi du Canada* », rapport réalisé par le Congrès du travail du Canada, documente l'accès à l'assurance-emploi selon le sexe, l'âge, les régions et les circonscriptions fédérales et il évalue l'impact financier de la diminution de la protection donnée par l'assurance-emploi. Cette étude et les conclusions à en tirer sont lancées aujourd'hui dans le cadre d'une conférence de presse conjointe du CTC et de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, la FTQ – qui ensemble représentent la majorité des syndicats canadiens et leurs membres.

« Les temps ont changé. Le travail a changé. Le Régime d'a.-e. doit changer. Il ne doit pas faire défaut lorsque les travailleurs et les travailleuses d'aujourd'hui en ont besoin entre deux emplois », affirme Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada.

En 2001, seulement 33 % des femmes sans emploi touchaient des prestations, à comparer à 44 % des hommes. L'écart s'élargit chaque année, en partie à cause de la diminution rapide du nombre de femmes ayant accès à leur assurance. En 1996, année où le Régime d'a.-e. a hérité de l'administration de l'assurance-chômage, le taux de protection chez les femmes était de 39 %, à comparer à 45 % chez les hommes.

La recherche du Congrès du travail du Canada montre que la protection de l'assurance-emploi pour les sans-emploi du Canada a été coupée de moitié depuis le début des années 1990, période où Ottawa a commencé à modifier les règlements et les heures de travail requises pour être admissible aux prestations. Au cours de cette même période, la population active a aussi changé, à mesure que les femmes ont été plus nombreuses à chercher de l'emploi dans les secteurs qui comptent largement sur une main-d'oeuvre à temps partiel ou saisonnière telles que les industries du tourisme et de l'accueil.

C'est parmi les 25 à 44 ans, groupe le plus susceptible d'avoir de jeunes enfants, que l'écart est le plus grand entre les sexes et que le nombre de femmes touchées est le plus élevé. Les grandes perdantes depuis 1996 sont les femmes de plus de 45 ans. Avant le Régime d'a.-e., il n'y avait

presque pas de différence de protection. À l'heure actuelle, seulement 45 % de ces femmes ont accès à la protection, à comparer à 58 % des hommes du même âge.

René Roy, secrétaire-général de la FTQ affirme qu'il faut rappeler à Ottawa la responsabilité qui lui revient d'administrer l'assurance-emploi dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes.

« À l'heure actuelle, le gouvernement semble administrer ce régime d'assurance dans son propre intérêt plutôt que dans l'intérêt des travailleurs et des travailleuses qui y cotisent. Il est inacceptable, tant pour nous que pour les millions de membres que nous représentons, que les règlements privent la majorité de ceux et celles qui paient pour avoir accès à l'assurance. Il est particulièrement scandaleux que les femmes soient les plus durement touchées par ces règlements », affirme Roy qui note aussi, sur une base régionale, le régime actuel fait perdre au Québec 3,5 milliards par année depuis 1996.

Selon Georgetti, ce rapport prouve que les préoccupations syndicales de longue date concernant le Régime d'a.-e. sont fondées. Ils affirment que le régime est déphasé par rapport aux besoins de la main-d'oeuvre moderne, qui compte de plus en plus de femmes et qui exige constamment une main-d'oeuvre qualifiée.

« Le Régime d'a.-e. ne fonctionne pas si, l'an dernier, seulement 38 % des personnes qui se sont retrouvées sans emploi ont eu accès à l'assurance. Les travailleurs et les travailleuses paient pour obtenir la protection de l'assurance-emploi chaque fois qu'ils touchent un chèque de paie, et ils veulent pouvoir compter sur le régime lorsqu'ils en ont besoin. Ce n'est pas le cas en ce moment, surtout pas le cas des femmes qui travaillent pour faire vivre leur famille », souligne Ken Georgetti.

Barb Byers, vice-présidente exécutive du CTC, affirme que ces conclusions prouvent une fois pour toutes qu'il faut moderniser le Régime d'assurance-emploi.

« Les femmes méritent rien de moins qu'un accès égal à l'assurance-emploi. Il faut modifier les règlements pour les adapter aux emplois actuels et reconnaître qu'il est terriblement difficile pour bien des mères qui travaillent d'être admissibles aux prestations à cause des réalités de la vie. Le Régime d'a.-e. doit être là pour tout le monde », souligne Byers.

Pour souligner l'urgence d'un changement, les trois leaders syndicaux ont dit aux députés et aux députées de s'attendre à la visite du conseil du travail local dans les mois à venir. Ils leur ont demandé de se préparer à appuyer publiquement les propositions syndicales pour moderniser le Régime d'a.-e. Ces propositions comprennent : 360 heures de travail pour être admissible aux prestations; augmentation de la période de prestations et 18 mois de prestations pour les 45 ans et plus; des prestations hebdomadaires non inférieures aux deux tiers de la rémunération des 12 meilleures semaines; des prestations ordinaires d'a.-e. pour toutes les heures de travail perdues au cours de la formation.

Le Congrès du travail du Canada présente « *La protection de l'assurance-chômage à la baisse pour les sans-emploi du Canada* » en ligne au <http://www.sansemploi.ca>.

La FTQ, la plus grande centrale syndicale québécoise, représente plus d'un demi-million de membres.

Le Congrès du travail du Canada, voix nationale du mouvement syndical, représente 2,5 millions de travailleuses et travailleurs canadiens. Le CTC réunit les syndicats nationaux et internationaux du Canada, les fédérations provinciales et territoriales du travail et 137 conseils du travail régionaux. Site web : www.clc-ctc.ca

Renseignements : Jean Wolff, 613-526-7431 et 613-798-6040
communications@clc-ctc.ca